

Brevet Professionnel - Libraire

➤ Activités professionnelles

Le titulaire du Brevet Professionnel LIBRAIRE exerce son activité, hors livres d'occasion, sous l'autorité et l'encadrement du responsable du point de vente ou du rayon. Il n'a pas de responsabilité hiérarchique, mais est apte à accompagner un nouveau venu dans l'entreprise. Il est autonome dans la relation au client.

Son activité se décompose en quatre fonctions :

La mise en œuvre de ces fonctions peut être différenciée selon la spécificité et/ou la taille de l'entreprise.

1. Gestion de l'assortiment
2. Implantation et approvisionnement
3. Vente
4. Animation et promotion



➤ Les types d'entreprises d'accueil pour la recherche d'un contrat

➤ Emplois concernés

- Vendeur(euse) spécialisé(e) en librairie
- Vendeur(euse) « conseiller(ère) en librairie »
- Responsable de rayon librairie
- Libraire



➤ Types d'entreprises

- Librairie générale
- Librairie spécialisée
- Grande et Moyenne Surface Spécialisée (GMSS)
- Rayon spécialisé en Grande et Moyenne Surface Alimentaire (GMSA)

➤ La formation

➤ Conditions d'accès

Condition d'âge	Conditions de diplômes
Avoir de 16 ans à moins de 26 ans	Être titulaire d'un diplôme relevant du secteur tertiaire de niveau V ou de niveau supérieur inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

➤ Contenu

Formation professionnelle :

- Éléments juridiques spécifiques à l'activité de libraire
- Environnement culturel du livre
- Mercatique
- Communication vente
- Gestion de l'approvisionnement et implantation des livres
- Technologie de l'information et de la communication appliquées à la librairie
- Économie et droit

Formation générale :

- Expression française et ouverture sur le monde
- Langue Vivante (Anglais)

Organisation de la formation :

Le parcours de formation en librairie est décomposé en périodes.

Le CFA enseigne les savoirs associés aux activités définies pour chaque période.

➤ Durée du contrat

Contrat d'apprentissage de 2 ans.

➤ Début de la formation

Septembre de chaque année.

Le contrat d'apprentissage peut être signé de trois mois avant à trois mois après cette date. Au-delà, une dérogation doit être demandée.

➤ Rythme de l'alternance

Chaque année :

12 semaines de 35 heures au CFA entre septembre et juin.

40 semaines de 35 heures en entreprise.

NB : les congés payés sont à déduire sur le temps en entreprise

➤ Rémunération de l'apprenti



Age de l'apprenti(e)	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
Salaire 1 ^{ère} année (en % du SMIC*)	25 %	41 %	53 %
Salaire 2 ^{ème} année (en % du SMIC*)	37 %	49 %	61 %

* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Le salaire d'un apprenti n'est pas soumis aux cotisations sociales salariales.

Le salaire net perçu par l'apprenti est égal au salaire brut.

➤ Lieu(x) de formation

Etablissement de formation	<p>Lycée Polyvalent Claude Bernard Lycée des Métiers de la vente, des services et du commerce</p> <p>234, rue Philippe Héron – BP 465 69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE</p> 	Contact
		<p>Le proviseur Tel : 04 74 02 72 72 Fax : 04 74 02 72 80</p> <p>ou</p> <p>M. DUVIVIER Chef de Travaux Tel: 04 74 02 72 72 poste 450 gilles.duvivier@ac-lyon.fr</p>
	<p>Services proposés à l'apprenti :</p> <ul style="list-style-type: none">- Restauration et/ou hébergement dans l'établissement- Accès possible par Gare SNCF à proximité et bus	

CFA

**Centre de Formation
d'Apprentis
de l'Académie de Lyon**

39 rue Pierre Baizet – CP 201
69336 LYON Cedex 09



Téléphone 04 72 80 51
15
Télécopie 04 72 80 51
58
Mél : cfaal@ac-lyon.fr